



LE SPAM TÉLÉPHONIQUE

mémo

CYBERCRIMINEL



EXTORSION D'ARGENT

Vous recevez des messages ou des appels non sollicités à caractère publicitaire, commercial ou malveillant sur votre téléphone ? Vous êtes victime de spam téléphonique !

BUT

Vendre des produits ou des services, diffuser une publicité virale, ou une propagande, voler des données personnelles et/ou professionnelles, escroquer financièrement, etc.

TECHNIQUE

Prospection commerciale ou tentative d'escroquerie par messages SMS ou MMS, ou par appel téléphonique.



VICTIME



COMMENT RÉAGIR ?

- En cas d'appels non sollicités, demandez que vos coordonnées soient retirées des fichiers de coordonnées de l'appelant
- En cas de spam téléphonique, signalez-le sur la plateforme 33 700
- Bloquez les SMS indésirables en leur renvoyant le mot « STOP »
- En cas de sollicitation répétée ou abusive, si vous êtes inscrit sur la liste d'opposition Bloctel, adressez-lui une réclamation
- Si vous avez demandé à ne plus être sollicité mais que les appels téléphoniques continuent, déposez plainte auprès de la CNIL
- Si les sollicitations s'apparentent à du harcèlement, déposez plainte

LIENS UTILES

www.33700.fr
ou par SMS 33700

Bloctel
www.bloctel.gouv.fr

CNIL
www.cnil.fr

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

DISPOSITIF NATIONAL CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

SES MISSIONS

- 1** ASSISTANCE AUX VICTIMES
D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE 
- 2** INFORMATION ET SENSIBILISATION
À LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE 
- 3** OBSERVATION ET ANTICIPATION
DU RISQUE NUMÉRIQUE 

QUI EST CONCERNÉ ?



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr

